



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

PREFECTURE
Direction des relations
avec les collectivités locales
Bureau de l'aménagement commercial
et de l'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE Construction d'un lycée d'enseignement général et technologique à Pibrac du 15 septembre au 17 octobre 2014

➤ Description de l'opération soumise à enquête

Afin de répondre à la pression socio-démographique que connaît l'ouest toulousain, le conseil régional de Midi-Pyrénées a souhaité doter la commune de Pibrac d'un nouveau lycée permettant notamment un rééquilibrage territorial des effectifs, à ce jour saturés, des lycées Saint-Exupéry de Blagnac et Victor Hugo de Colomiers.

Cet établissement de proximité accueillera, dès la rentrée 2017, 1 000 élèves dont environ 930 en section générale et 70 en section technologique. Ses capacités d'accueil pourront être, à l'horizon 2020, étendues à 1 500 élèves.

Sise au sud-est et à 1,9 km du centre de Pibrac, sur une assiette foncière de 3,2 hectares, le projet, inséré dans une zone d'urbanisation future, bénéficiera, d'une part, d'une accessibilité optimale et de la proximité immédiate des équipements et des espaces publics structurants dont les installations sportives et, d'autre part, d'un traitement architectural et paysager intégrant les enjeux de durabilité.

➤ Autorité responsable du projet auprès desquelles toute information peut être demandée.

L'opération est conduite sous maîtrise d'ouvrage du conseil régional de Midi-Pyrénées - direction de l'éducation et des sports -, 22, boulevard du Maréchal Juin, 31406 Toulouse cedex 9 - Tél : 05.61.39.64.20 - auprès duquel toute demande d'information peut-être adressée.

➤ Objets de l'enquête

La présente enquête publique comporte trois objets :

- l'intérêt général du projet de construction du lycée de Pibrac,
- la mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale de la grande agglomération toulousaine
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Pibrac.

➤ Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant 33 jours entiers et consécutifs du lundi 15 septembre au vendredi 17 octobre 2014.

➤ **Lieux et siège de l'enquête**

L'enquête est ouverte sur le territoire des communes de Pibrac et de Toulouse et des communes périphériques de Brax, Colomiers, Cornebarrieu, Daux, Lasserre, Léguevin, Lévigac, Mondonville, Montaigut-sur-Save et Plaisance du Touch.
La commune de Pibrac, esplanade Sainte-Germaine 31820 Pibrac est désignée siège de l'enquête.

➤ **Désignation du commissaire enquêteur**

L'enquête publique sera conduite par M. Michel Roux, ingénieur hydraulicien en retraite, désigné par le président du tribunal administratif de Toulouse le 7 juillet 2014.
En cas d'empêchement, M. Michel Roux sera suppléé par M. Vincent Saint-Aubin, géomètre-expert DPLG.

➤ **Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête**

Le dossier d'enquête, dont les avis des autorités administratives de l'Etat compétentes en matière d'environnement, restera déposé, pendant toute la durée de l'enquête :

• **Dans les administrations suivantes:**

- à la mairie de Pibrac, siège de l'enquête, (esplanade Sainte-Germaine),
- aux mairies périphériques de Brax (9, rue de la Mairie), Colomiers (1, place Alex Raymond), Cornebarrieu (9, avenue de Versailles), Daux (place de la Mairie), Lasserre (1, place de la Mairie), Léguevin (52, avenue de Gascogne), Lévigac (rue de la Mairie), Mondonville (4, avenue de Guyenne), Montaigut-sur-Save (Le Village) et Plaisance du Touch (1, rue Maubec),
- à la communauté urbaine de Toulouse Métropole (6, rue René Leduc à Toulouse),
- au syndicat mixte d'études pour entreprendre et mettre en œuvre la révision du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération toulousaine (11, boulevard des Récollets à Toulouse).

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Sur le site internet www.haute-garonne.gouv.fr/enquetelyceedepibrac

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, auprès :

- de la préfecture de la Haute-Garonne, direction des relations avec les collectivités locales, 1, place Saint-Etienne 31038 Toulouse cedex 9,
- du conseil régional de Midi-Pyrénées - direction de l'éducation et des sports -, 22, boulevard du Maréchal Juin, 31406 Toulouse cedex 9.

Ce dossier pourra, à la demande du commissaire enquêteur, être complété par tous documents utiles à la bonne information du public.

➤ **Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions**

- Consigner ses observations sur les registres d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public de :

- la mairie de Pibrac,
- la communauté urbaine de Toulouse Métropole,
- du syndicat mixte d'études pour entreprendre et mettre en œuvre la révision du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération toulousaine.

- S'adresser par courrier ou courriel au commissaire enquêteur

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses observations à M. Michel Roux, commissaire enquêteur :

- soit par courrier postal, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête lycée de Pibrac -, mairie de Pibrac, esplanade Sainte-Germaine 31820 Pibrac.

- soit par courriel, en se rendant sur le site internet :
www.haute-garonne.gouv.fr/enquetelyceedepibrac

- Rencontrer le commissaire enquêteur

M. Michel Roux, commissaire enquêteur, recevra le public lors des permanences qu'il tiendra à la mairie de Pibrac aux jours et heures suivants :

- le lundi 15 septembre 2014 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 24 septembre de 2014 9h00 à 12h00
- le mercredi 8 octobre de 2014 de 14h à 17h00
- le vendredi 17 octobre 2014 de 14h à 17h00

➤ Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne aux mairies de Pibrac, Brax, Colomiers, Cornebarrieu, Daux, Lasserre, Léguevin, Légnac, Mondonville, Montaignut-sur-Save et Plaisance du Touch ainsi qu'à la communauté urbaine de Toulouse Métropole et au syndicat mixte d'études pour entreprendre et mettre en œuvre la révision du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération toulousaine.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant soit

- au préfet de la Haute-Garonne – Direction des relations avec les collectivités locales — 1 place Saint Etienne – 31038 Toulouse Cedex 9,
- au président du conseil régional de Midi-Pyrénées - direction de l'éducation et des sports -, 22, boulevard du Maréchal Juin, 31406 Toulouse cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet suivant :

www.haute-garonne.gouv.fr/enquetelyceedepibrac

➤ Décisions susceptibles d'être adoptée à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne adressera le dossier et les registres d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au président du conseil régional de Midi-Pyrénées.

Le président du conseil régional de Midi-Pyrénées soumettra le dossier d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint aux assemblées délibérantes du syndicat mixte d'études pour entreprendre et mettre en œuvre la révision du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération toulousaine et de la communauté urbaine de Toulouse Métropole, qui disposeront d'un délai de deux mois pour respectivement approuver la mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale de la grande agglomération toulousaine et du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Pibrac.

Dès lors, l'organe délibérant du conseil régional de Midi-Pyrénées se prononcera, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général du projet de construction du Lycée de Pibrac.

Toulouse, le 28 JUIL. 2014

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète chargée de mission
auprès du Préfet de la région Midi-Pyrénées,
Préfet de la Haute-Garonne

Florence VAN MULE